



UNE RÉMUNÉRATION

VALORISANTE | SOUPLE | CONCURRENTIELLE



PROGRAMME DE RÉMUNÉRATION DES CONSEILLERS **SUNAVANTAGE^{MD}** 2016

Partenariat et souplesse dans la rémunération de vos affaires

Financière
Sun Life

SunAvantage[®]

PROGRAMME DE RÉMUNÉRATION DES CONSEILLERS SUNAVANTAGE 2016

À titre de conseiller, vous jouez un rôle essentiel dans notre succès. Vos affaires comptent beaucoup pour nous et le partenariat est l'une des valeurs fondamentales auxquelles nous adhérons. Nous tenons à ce que votre partenariat avec les Garanties collectives de la Financière Sun Life soit avantageux pour vous.

Notre partenariat repose avant tout sur notre barème de commissionnement standard

Notre barème de commissionnement progressif standard est conçu pour créer un partenariat solide et fondé sur le soutien, qui récompense les conseillers à la fois pour les affaires nouvelles réalisées et pour les renouvellements effectués auprès de nous. Il est concurrentiel par rapport à la norme de l'industrie dès la souscription du contrat, et plus le contrat demeure en vigueur longtemps, plus le barème est intéressant.

| Barème de commissionnement progressif standard SunAvantage 2016 | | | | |
|---|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Seuil de production – Prime annualisée (janvier à décembre) | Affaires nouvelles | Renouvellements | | |
| | 1 ^e année | 2 ^e année | 3 ^e année | 4 ^e année |
| Première tranche de 10 000 \$ | 11 % | 12 % | 13 % | 14 % |
| Tranche suivante de 15 000 \$ | 7 % | 8 % | 9 % | 10 % |
| Tranche suivante de 25 000 \$ | 5 % | 5 % | 5 % | 5 % |
| Tranche suivante de 50 000 \$ | 3 % | 3 % | 3 % | 3 % |
| Tranche suivante de 150 000 \$ | 2 % | 2 % | 2 % | 2 % |
| Tranche suivante de 250 000 \$ | 1 % | 1 % | 1 % | 1 % |

Le barème de commissionnement standard ci-dessus s'applique à toutes les affaires SunAvantage réalisées, et les commissions sont payées selon la méthode normalement appliquée par les Garanties collectives de la Financière Sun Life. Les commissions sont calculées pour un seul numéro de conseiller.

Notre souplesse repose avant tout sur les solutions de rechange

En bon partenaire, nous comprenons que certains conseillers ont des besoins commerciaux uniques; nous sommes donc disposés à examiner des solutions de rechange. Appelez votre chargé de comptes SunAvantage au 1-800-816-6661.

Le tableau ci-dessous montre un autre barème de commissionnement qui est utilisé couramment. En outre, un barème constant peut également être appliqué.

| Autre barème de commissionnement SunAvantage 2016 | | | |
|---|-----------------------|-----------------------------------|---|
| Primes | 1 ^{re} année | 2 ^e année et suivantes | Autres facteurs |
| Première tranche de 10 000 \$ | 10 % | 10 % | Les commissions sur les garanties ILD sont attribuées à un taux distinct de 10 % sur la première tranche de 50 000 \$ et de 0,5 % sur l'excédent, et les commissions sur les garanties DMA sont attribuées à un taux fixe de 20 % de la prime annualisée. |
| Tranche suivante de 15 000 \$ | 7,5 % | 7,5 % | |
| Tranche suivante de 25 000 \$ | 5 % | 5 % | |
| Tranche suivante de 50 000 \$ | 3 % | 3 % | |
| Tranche suivante de 150 000 \$ | 2 % | 2 % | |
| Tranche suivante de 250 000 \$ | 1 % | 1 % | |

Pour que le barème ci-dessus ou tout barème de commissionnement autre que celui qui s'applique par défaut soit utilisé, le conseiller doit en faire expressément la demande par l'intermédiaire du chargé de comptes SunAvantage. Les Garanties collectives de la Financière Sun Life étudieront les demandes que présenteront les conseillers en ce sens, mais elles se réservent le droit de refuser toute demande d'application d'un autre barème.

Notre partenariat repose ensuite sur la reconnaissance du mérite des conseillers

Outre notre Programme de rémunération des conseillers, nous avons pris d'autres dispositions pour vous remercier d'avoir choisi la Financière Sun Life comme votre principal fournisseur de garanties collectives. Veuillez vous adresser à votre chargé de comptes pour en savoir plus sur le Programme de reconnaissance du mérite des conseillers des Garanties collectives 2016.



À propos de la communication de l'information

Nous croyons qu'il est important que les clients que nous avons en commun disposent de renseignements exacts et complets sur les régimes de garanties collectives qu'ils souscrivent auprès de nous. Cet objectif ne peut être atteint que si nous leur communiquons clairement tous les renseignements pertinents, notamment les renseignements concernant les relations entre l'assureur et le conseiller et ceux qui portent sur la rémunération du conseiller relativement aux produits et aux services offerts au client. Prenez soin d'informer vos clients de toutes les commissions ou autres formes de rémunération que vous recevez de la Financière Sun Life et des autres fournisseurs. Notre Contrat de commissionnement groupe de courtier indique vos responsabilités quant à la communication des renseignements concernant toute rémunération qui vous est versée.

Pour en savoir plus

Pour obtenir plus de renseignements sur le **Programme de rémunération des conseillers SunAvantage 2016**, communiquez avec votre chargé de comptes SunAvantage.

À propos de la Financière Sun Life

La Financière Sun Life, qui compte parmi les chefs de file du domaine des garanties collectives, sert plus d'un Canadien sur six, dans plus de 12 000 entreprises, associations, groupes d'affinités et groupes liés à l'assurance créances au Canada.

Nos valeurs fondamentales, soit l'intégrité, l'excellence en matière de service, l'orientation client et l'accroissement de la valeur offerte, nous définissent et déterminent notre manière d'exercer nos activités.

Avec ses partenaires, la Financière Sun Life exerce son activité dans 22 importants marchés du monde, notamment au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni, à Hong Kong, aux Philippines, au Japon, en Indonésie, en Inde, en Chine et aux Bermudes.

La vie est plus radieuse sous le soleil

www.sunlife.ca

Les garanties collectives sont offertes par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, membre du groupe Financière Sun Life.

SunAvantage est une marque déposée de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, membre du groupe Financière Sun Life.

Imprimé au Canada
GRP1738-F-12-15 mr-ny



SunAvantage®